



**Convocation à l'assemblée de consultation publique
à tenir LUNDI, le 1^{er} octobre 2018
à l'hôtel de ville de Sabrevois, à 19h00**

Demande de dérogation mineure pour le 2024 rue Asselin lot 4 564 600 :

L'implantation du bâtiment principal n'est pas conforme aux normes actuelles d'implantation de la zone RCZ-1 concernant la marge de recul latérale. Le propriétaire souhaite annexer un bâtiment principal, dans la continuité des murs existants, un abri d'auto permanent. L'abri d'auto serait donc situé à 1,75 mètre de la limite latérale du lot. Le règlement de zonage #401 prévoit qu'un bâtiment principal et ses annexes dans la zone RCZ-1 doivent respecter une distance minimale de 2 mètres de limites latérales de la propriété. La dérogation est donc de 0.25 mètre.

**Convocation à l'assemblée régulière
à tenir LUNDI, le 1^{er} octobre 2018
à l'hôtel de ville de Sabrevois, à 19h30**
Convocation faite à tous les membres du Conseil

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Rapports de l'inspecteur du mois de septembre 2018;
4. Adoption du procès-verbal du 10 septembre 2018;
5. Décision - demande de dérogation du 2024, rue Asselin (lot 4 564 600);
6. Ouverture des soumissions et attribution de contrat
 Déneigement des rues municipales ;
7. Déneigement des stationnements municipaux;
8. Système de traverse de rue lumineux;
9. Remplacement du revêtement plancher du bureau municipal;
10. Programme de soutien financier - préparation aux sinistres;
11. Réfection des extrémités de ponceaux Montée Bertrand/133
 permission voirie;
12. Distribution du journal municipal, "Sabrevois Express";
13. Dépenses du mois de septembre 2018 à être autorisées;
14. Correspondance;
15. Varia;
16. Période de questions;
17. Fermeture ou ajournement de l'Assemblée;

Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier